Umm Ḥufayd, la tante maternelle d'Ibn 'Abbâs, offrit au Prophète (sur lui la paix et le salut) du fromage de lait de baratte, du beurre rance et un uromastyx [c'est-à-dire : un type de lézard]. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) mangea alors du fromage de lait de baratte et du beurre rance, mais il délaissa le lézard par répugnance.

Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « Umm Ḥufayd, la tante maternelle d'Ibn 'Abbâs, offrit au Prophète (sur lui la paix et le salut) du fromage de lait de baratte, du beurre rance et un uromastyx [c'est-à-dire : un type de lézard]. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) mangea alors du fromage de lait de baratte et du beurre rance, mais il délaissa le lézard par répugnance. » Ibn 'Abbâs a dit : « Ceci fut mangé à la table du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) et si c'était interdit, ça n'aurait pas été mangé à la table du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Dans ce hadith, Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) évoque le fait que sa tante maternelle, Umm Ḥufayd, a offert au Prophète (sur lui la paix et le salut) de la nourriture : du fromage de lait de baratte, du beurre rance et un uromastyx [c'est-à-dire : un type de lézard]. Il a alors mangé du fromage de lait de baratte et du beurre rance, mais il a délaissé la consommation du lézard car c'est quelque chose qui ne lui plaisait pas (sur lui la paix et le salut). Sa répugnance vis-à-vis de ce lézard cuit était une répugnance de nature et non une répugnance religieuse. En effet, il a expliqué la cause de son délaissement, à savoir qu'il n'était pas sur le territoire de son peuple - comme rapporté dans d'autres versions du hadith -. Ainsi donc, cela prouve qu'il ne l'a pas délaissé religieusement parlant mais plutôt par écœurement personnel naturel. Ensuite, Ibn 'Abbâs a déduit la permission de consommer du lézard car ceci avait été consommé à la table du Prophète (sur lui la paix et le salut). Et si cela avait été interdit, alors il n'aurait pas laissé qui que ce soit d'autre en manger à sa table.

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY

لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee